

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

Commune de:

RIOM

3

APP

D.D.E. 63

DOCUMENT GRAPHIQUE

COMMUNE DE RIOM

Zone de Risques de glissement de terrains

— Délémitation du périmètre de la zone de risques

▶▶▶ Délémitation du secteur (A) de :
RONCHALON, LES MARTRES-DE-MADARGUE, SAINT-DON, CEREY et BIONNET

Sous-Secteurs	Prescriptions ou interdictions
A1	Secteur à l'intérieur duquel toute construction est interdite tant qu'un assainissement collectif n'a pas été réalisé
A2	Secteur constructible sous réserve de la production d'un rapport géologique favorable
A3	Secteur à l'intérieur duquel aucune prescription particulière n'est imposée hormis celles du plan d'occupation des sols

Secteur (A) de :

RONCHALON, LES MARTRES-DE-MADARGUE
SAINT-DON, CEREY et BIONNET



PLAN (1)

Echelle 1/5000

LEGENDE

- D limitation du p rim tre de la zone de risques
- D limitation du secteur (B) de :
MADARGUE

Sous-Secteurs	Risques g�ologiques	Prescriptions ou interdictions
B1	Zone � potentialit� d'instabilit� �lev�e	Construction interdite
B2	Zone stable o� les rejets d'eau peuvent induire des risques dans les terrains en contrebas Zone difficile � traiter par drainage	Construction possible sur des terrains d'une superficie sup�rieure � 4000m ² par b�timent Pas de d�blais ou de remblais de plus de 2 m de hauteur
B3	Zone � potentialit� d'instabilit� �lev�e	- Les terrains desservis par un assainissement collectif sont constructibles sans condition - Les terrains non desservis par un assainissement collectif doivent pr�senter une surface minimale de 4000m ² par b�timent pour �tre constructibles
B4	Zone stable o� les risques d'instabilit� sont faibles ou nuls	Construction possible

COMMUNE DE RIOM

Zone de Risques de glissement de terrains

Secteur (B) de :

MADARGUE



PLAN (2)

Echelle 1/5000